

**Extrait du procès-verbal du Conseil intercommunal
du 20 avril 2026**

- L'ordre du jour a été suivi tel que présenté.
- Le procès-verbal de la séance du 28 avril 2025 a été adopté à l'unanimité.
- Les comptes 2025 ont été adoptés à l'unanimité, l'excédent passif ayant été réparti et facturé aux communes membres au nombre d'équivalents-habitants.
- A la suite de la reprise au 1^{er} janvier 2026 par l'Association Epuration Moyenne Broye, l'Association Intercommunale pour l'épuration des eaux usées du Rio des Vaux a été dissoute par le Conseil intercommunal. L'adoption des statuts de la nouvelle association impliquait la dissolution des entités intercommunales ayant pour tâche l'épuration des eaux au terme de la période transitoire.
- Les documents peuvent être consultés auprès du greffe municipal de la commune de Lucens durant les heures d'ouverture

Lovatens, le 27 avril 2026